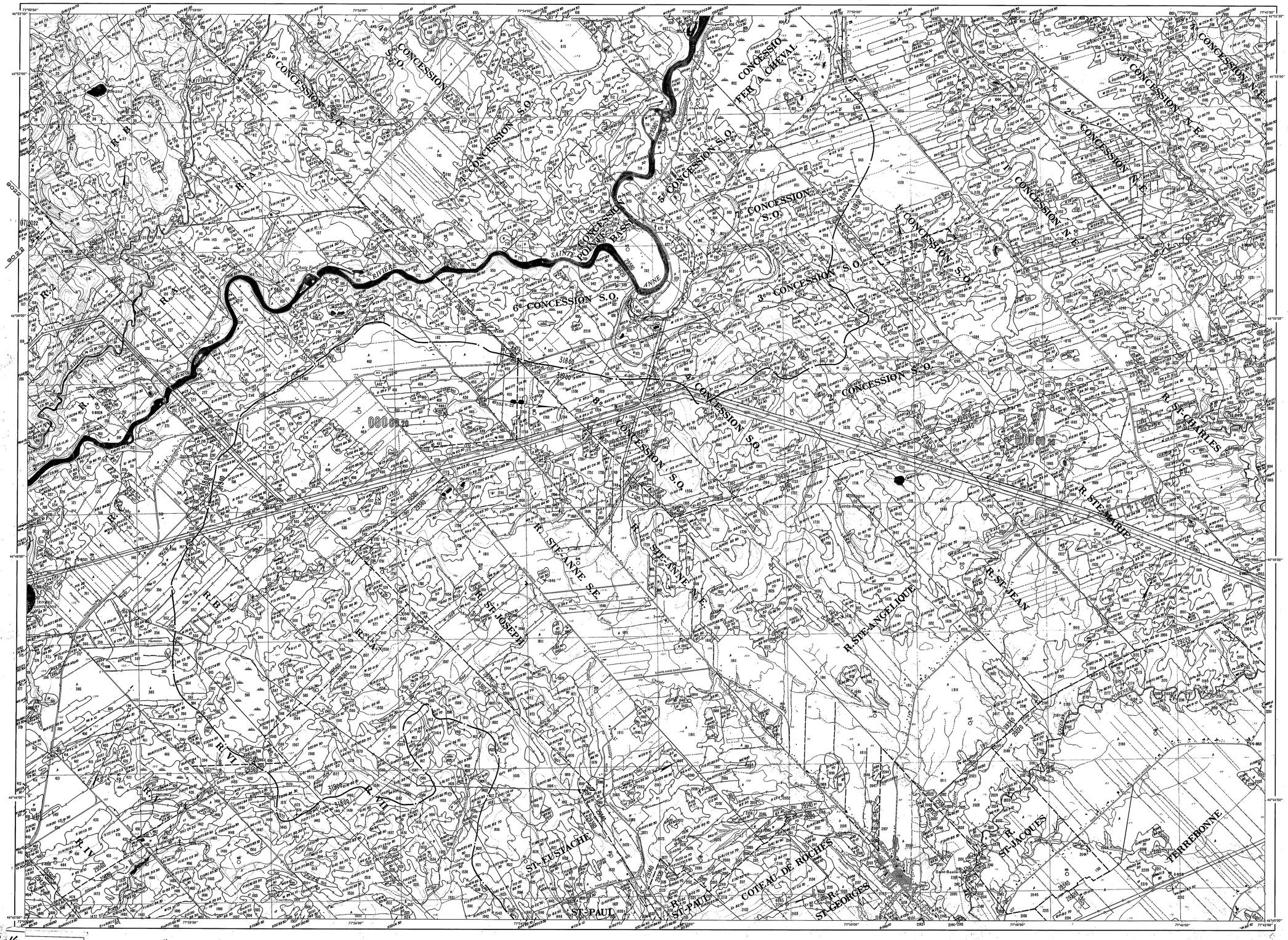

Dépôt légal - 2e trimestre 1983

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, téléski
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Laisse des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapide, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches d'îlot d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, jetée
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Amoncellement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de porcelaine
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

		Hauteur	Densité
Résineux	(aucune essence compagne prédominante)	R (20)	R (50)
— —	1 sapin et/ou épinette blanche	R (1)	R (1)
— —	2 épinette noire et/ou épinette rouge	R (2)	R (2)
— —	3 pin blanc et/ou pin rouge	R (3)	R (3)
— —	4 pin rouge	R (4)	R (4)
— —	5 pin gris	R (5)	R (5)
— —	6 thuya (cèdre)	R (6)	R (6)
— —	7 mélèze	R (7)	R (7)
— —	8 sapin et/ou épinette blanche	R (8)	R (8)
Pessière	(épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse)	S (E)	S (E)
— —	(aucune essence compagne prédominante)	S (20)	S (50)
— —	1 thuya (cèdre)	S (1)	S (1)
— —	2 mélèze	S (2)	S (2)
— —	3 épinette blanche	S (3)	S (3)
— —	4 pin blanc et/ou pin rouge	S (4)	S (4)
— —	5 pin gris	S (5)	S (5)
— —	6 sapin et/ou épinette blanche	S (6)	S (6)
— —	(plantation)		
— —	(plantation d'épinette noire)	Cs(E)	Cs(E)
— —	(plantation d'épinette de Norvège)	Cs(E)	Cs(E)
— —	(plantation d'épinette rouge)	Cs(E)	Cs(E)
— —	(plantation d'épinette blanche)	Cs(E)	Cs(E)
Sapinière	(sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portion résineuse)	S (E)	S (E)
— —	(aucune essence compagne prédominante)	S (20)	S (50)
— —	1 épinette noire	S (1)	S (1)
— —	2 épinette noire et/ou épinette rouge	S (2)	S (2)
— —	3 pin blanc et/ou pin rouge	S (3)	S (3)
— —	4 pin rouge	S (4)	S (4)
— —	5 pin gris	S (5)	S (5)
— —	6 thuya (cèdre)	S (6)	S (6)
— —	(plantation)		
— —	(plantation de sapin baumier)	Sb(E)	Sb(E)
Pinède à pin blanc	(pin blanc occupant plus de 75% de la portie résineuse)	P1 (E)	P1 (E)
— —	avec pin rouge (pin rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	P1 (R)	P1 (R)
— —	(aucune essence compagne prédominante)	P1 (20)	P1 (50)
— —	avec thuya (cèdre)	P1 (6)	P1 (6)
— —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	P1 (2)	P1 (2)
— —	avec mélèze	P1 (7)	P1 (7)
— —	avec pin blanc	P1 (3)	P1 (3)
— —	avec pin gris	P1 (5)	P1 (5)
— —	avec sapin et/ou épinette blanche	P1 (8)	P1 (8)
— —	(plantation)		
— —	Plantation de pin sylvestre	P1S (P)	P1S (P)
Pinède à pin rouge	(pin rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	P (E)	P (E)
— —	(aucune essence compagne prédominante)	P (20)	P (50)
— —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (2)	P (2)
— —	avec mélèze	P (7)	P (7)
— —	avec pin blanc	P (3)	P (3)
— —	avec pin gris	P (5)	P (5)
— —	avec sapin et/ou épinette blanche	P (8)	P (8)
Pinède à pin gris	(pin gris occupant plus de 75% de la portie résineuse)	P (E)	P (E)
— —	(aucune essence compagne prédominante)	P (20)	P (50)
— —	avec thuya (cèdre)	P (6)	P (6)
— —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (2)	P (2)
— —	avec mélèze	P (7)	P (7)
— —	avec pin blanc et/ou pin rouge	P (4)	P (4)
— —	avec sapin et/ou épinette blanche	P (8)	P (8)
Pinèdes	(pin rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	P (E)	P (E)
— —	(aucune essence compagne prédominante)	P (20)	P (50)
— —	1 épinette noire	P (1)	P (1)
— —	2 épinette noire et/ou épinette rouge	P (2)	P (2)
— —	3 pin blanc et/ou pin rouge	P (3)	P (3)
— —	4 pin gris	P (5)	P (5)
— —	5 sapin et/ou épinette blanche	P (8)	P (8)
— —	(plantation)		
— —	(plantation de pin sylvestre	P1S (P)	P1S (P)
Cédrière	(le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (E)	C (E)
— —	(aucune essence compagne prédominante)	C (20)	C (50)
— —	1 épinette noire et/ou épinette rouge	C (2)	C (2)
— —	2 mélèze	C (7)	C (7)
— —	3 pin blanc et/ou pin rouge	C (4)	C (4)
— —	4 pin gris	C (5)	C (5)
— —	5 sapin et/ou épinette blanche	C (8)	C (8)
— —	6 peuplier hybride	Pxh	Pxh
Pinèdes à pin gris	(pin gris occupant plus de 75% de la portie résineuse)	P (E)	P (E)
— —	(aucune essence compagne prédominante)	P (20)	P (50)
— —	avec thuya (cèdre)	P (6)	P (6)
— —	avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (2)	P (2)
— —	avec mélèze	P (7)	P (7)
— —	avec pin blanc et/ou pin rouge	P (4)	P (4)
— —	avec pin rouge	P (1)	P (1)
— —	avec sapin et/ou épinette blanche	P (8)	P (8)
— —	(plantation)		
— —	Plantation de pin sylvestre	P1S (P)	P1S (P)
MÉLÈZIN	(le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	M (E)	M (E)
— —	(aucune essence compagne prédominante)	M (20)	M (50)
— —	1 thuya (cèdre)	M (6)	M (6)
— —	2 épinette noire et/ou épinette rouge	M (2)	M (2)
— —	3 pin blanc et/ou pin rouge	M (3)	M (3)
— —	4 pin rouge	M (P1)	M (P1)
— —	5 pin gris	M (P5)	M (P5)
— —	6 sapin et/ou épinette blanche	M (8)	M (8)
— —	(plantation de mélèze européen)	Mel J	Mel J
— —	(plantation de mélèze japonais)	Mel J	Mel J
— —	(plantation de mélèze laricin)	Mel L	Mel L

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

		Hauteur	Densité
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris		F1 (P5)	F1 (P5)
— — — —	avec pin blanc	F1 (P4)	F1 (P4)
— — — —	avec pin rouge	F1 (P1)	F1 (P1)
— — — —	avec résineux	F1 (R)	F1 (R)
— — — —	avec épinette noire	F1 (2)	F1 (2)
— — — —	avec épinette noire ou rouge	F1 (P2)	F1 (P2)
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin		Bb S	Bb S
— — — —	avec épinette noire ou rouge	Bb (P2)	Bb (P2)
— — — —	avec pin gris	Bb (P5)	Bb (P5)
— — — —	avec pin blanc	Bb (P4)	Bb (P4)
— — — —	avec pin rouge	Bb (P1)	Bb (P1)
— — — —	avec résineux	Bb (R)	Bb (R)
Bouleau à bouleaux jaunes avec sapin		B J S	B J S
— — — —	avec pin gris	B J (P5)	B J (P5)
— — — —	avec résineux	B J (R)	B J (R)
Peuplement avec sapin		Pe S	Pe S
— — — —	avec pin gris	Pe (P5)	Pe (P5)
— — — —	avec pin blanc	Pe (P4)	Pe (P4)
— — — —	avec pin rouge	Pe (P1)	Pe (P1)
— — — —	avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E
— — — —	avec résineux	Pe (R)	Pe (R)
Épinette rouge (épinette)		Épi R	Épi R
Épinette résineuse		Ér R	Ér R
— — — —	avec pin gris	Ér (P5)	Ér (P5)
— — — —	avec sapin	Ér (S)	Ér (S)
Mélangés à feuillus tolérants		M F	M F
— — — —	sur station tolérante	M F t	M F t
FEUILLUS (groupements)			
Feuillus		F	F
— —	d'essences intolérantes	F i	F i
— —	d'essences tolérantes	F t	F t
— —	d'essences inconnues (plantation)	F x	F x
Bouleau à bouleaux blancs		Bb	Bb
— — — —	à bouleaux jaunes	B J	B J
Chênaie rouge		Chê R	Chê R
Cerisière rouge		Cer R	Cer R
Ostéraie		Os	Os
— —	à bouleaux blancs	O (Bb)	O (Bb)
— —	à bouleaux jaunes	O (B J)	O (B J)
— —	à feuillus d'essences intolérantes	O (F i)	O (F i)
— —	à feuillus d'essences tolérantes	O (F t)	O (F t)
Plantation de noyers noirs		Pl N	Pl N
— — — —	de chênes	Pl Chê	Pl Chê
— — — —	de peuplier	Pl P	Pl P
— — — —	de peuplier hybride	Pl P	Pl P

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Terrain agricole, pâturage
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Chablis partiel
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE		FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TIGES DE:	CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30 "	21-40 "	80-30 "	30-80 "
50 "	41-60 "	100-30 "	30-80 "
70 "	61-80 "	90-50 "	50-90 "
90 "	81-100 "	100-50 "	50-100 "
100 "	101 et plus	100-70 "	70-100 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Peuplement de plusieurs classes d'âge, dont les tiges ont au moins 3 m de haut
Peuplement irrégulier dont les tiges ont au moins 3 m de haut
Peuplement irrégulier dont les tiges ont au moins 50 cm

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	2m	4m	6m	7m	10m	
	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	
Moyenne	31 à 40 %	
Forte	41 à 50 %	
Abrupte	51 % et plus	

Superficie entourée de pentes > 51 %
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S31 C3 c3 50m ⊖ — défoliation, classe de pente, classe d'âge, classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences

R C3 r4 b2 d1 — classe de pente, classe d'âge, année de l'origine, origine, classe de tétulour, classe de densité, type de couvert

CARTO FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. J.E. GROUPE ENTAGE LTÉE — SIGNATURE: Jean-Marc Simon

CARTO FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. — SIGNATURE:

Photographie aérienne : 1981
Carte forestière | Année de publication : 1982
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 5 / 1 / 83
Déclinaison magnétique : 15° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 3
Unité de gestion 31
Unité d'aménagement 1
Unité de sondage
Mode de tenure ou de gestion 000 00 20
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique 318 00
Bassin primaire 1
Bassin secondaire
Unité de gestion privée 311
Municipalité 29 340
Division de recensement 1
Municipalité
Cadastre
Parcelle *

Région écologique
Municipalité régionale de comté: Portneuf
*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-P-1	21-M-4	21-M-3	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-16	21-L-13	21-L-14	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-9	21-L-12	21-L-11	

21 L/13 S.O.

FORÊT PRIVÉE

2